

31  
P 208

#### 4/ - CONCLUSIONS DE L'EXPERT SUR LE CHIFFRAGE

L'étude des différents postes du préjudice SAPAR pour le remplacement des panneaux PLASTEUIROP sans arrêt de la fabrication et en respectant les prescriptions de la DSV peut donc s'établir comme suit :

	Heures Normales (1)	20 week-ends et 3 semaines (2)
Préjudice matériel (tableau 3.5 ci-dessus)	5.524.894 F	7.793.027 F
Préjudice immatériel (proposé par Me BALON - courrier du 15/04/02, p.4	2.186.749 F	
Surcoût SAPAR		650.000 F
<b>Soit un préjudice total de</b>		<b>8.443.027 F</b>

Note : Ces préjudices ont été établis sur la base des prix habituellement pratiqués dans la profession. Ils sont donc globalement valables; Seuls les 4 postes du surcoût SAPAR sont chiffrés par l'Expert sur des estimatifs qui semblent raisonnables à l'inverse des coûts estimés par SAPAR (pièce 145) pour les dépenses à engager pour les travaux de réparation "4.027.502 F".

Les justificatifs des pièces 141, 142, 145 demandés par l'Expert à SAPAR dans sa Note de synthèse n° 2 n'ont jamais été fournis. Ces frais ne peuvent être acceptés en l'état ; ils sont d'ailleurs redondants et très nettement exagérés.

*Justificatifs détruits dans l'incendie*